

Le Concile de Trente (1545-1563)

est le dix-neuvième concile œcuménique reconnu par l'Église catholique romaine.

Convoqué par le pape Paul III le 22 mai 1542, en réponse aux demandes formulées par Martin Luther dans le cadre de la Réforme protestante, il débute le 13 décembre 1545 et se termine le 4 décembre 1563. Étalées sur dix-huit ans, ses vingt-cinq sessions couvrent cinq pontificats (Paul III, Jules III, Marcel II, Paul IV et Pie IV) et se tiennent dans trois villes : Trente, Bologne et enfin dans la basilique Sainte-Marie-Majeure au Vatican.

En réaction à la Réforme protestante, le concile confirme la doctrine du péché originel affirmée lors du 16^e concile de Carthage en 418, précise celle de la justification, de l'autorité de la Bible spécifique au catholicisme romain et confirme les sept sacrements, le culte des saints et des reliques ainsi que le dogme de la transsubstantiation. Sur le plan disciplinaire, il crée les séminaires diocésains, destinés à former les prêtres.

Trente est l'un des conciles les plus importants de l'histoire du catholicisme ; il est le plus abondamment cité par le concile de Vatican II. Entre Trente et Vatican II, il n'y a qu'un seul concile, Vatican I, qui définit la primauté pontificale mais qui est interrompu par la guerre franco-prussienne de 1870 et l'intervention des troupes italiennes qui, à la Prise de Rome, annexent les États du pape.

